

Commune de Luttenbach-près-Munster

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH DE LA  
SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

A la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016, présidée par M. Francis KLEIN, Maire,  
Etaient présents : REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, CLAUDEPIERRE  
Catherine, BESSEY Marlène, HAEBERLE André, FRITSCH Agnès, RIEDLINGER  
Régine, MANGOLD Thierry, SPENLE Edouard, WITTEMER Joseph, HERRMANN  
Anne

Absents et excusés : DEVILLERS Norbert, MARANZANA Olivier, BALZLI Elodie

Absents et non excusés : néant

Procurations

Secrétaire de séance : BESSEY Marlène

La séance est ouverte à 19 H 30

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2016
2. Mise en conformité de la salle communale-atelier communal :  
Attribution des marchés de maîtrise d'œuvre, SPS et contrôle technique
3. Bilan de la concertation et arrêté du projet de Plan Local d'Urbanisme
4. Enquête commodo et incommodo au projet de suppression du passage à niveau  
piétonnier n° 46 sur la ligne ferroviaire Colmar-Metzeral – avis du conseil municipal
5. Décision modificative n°2 au budget M14 – constatation du capital social de la SEML  
Maison du Fromage – valeur à zéro
6. Demandes d'urbanisme
7. Divers et communications.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2016**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 mai 2016.

**POINT 2 – MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE COMMUNALE ET ISOLATION  
DE L'ATELIER – ATTRIBUTION DES MARCHES MAITRISE D'ŒUVRE,  
CONTROLE TECHNIQUE ET SPS**

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mai 2016 approuvant le projet de mise en  
conformité de la salle communale et de l'atelier communal et chargeant le Maire de consulter

différents architectes pour la maîtrise d'œuvre et différents prestataires de service pour les contrôles obligatoires.

Vu la consultation des différents prestataires envoyée le 27 mai 2016

Vu le procès-verbal de la réunion d'ouverture des plis du 20 juin 2016

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'architecture Norbert DECHRISTE, 51, rue de Lapoutroie 68240 Kaysersberg – coût honoraires 12 %
- Attribue le marché de contrôle technique à APAVE ALSACIENNE SAS – Agence de Mulhouse, 7, rue Thiers 68056 Mulhouse Cédex dont l'offre de prix s'élève à 4236 € TTC
- Attribue le marché de coordination SPS à APAVE ALSACIENNE SAS – Agence de Mulhouse, 7, rue Thiers 68056 Mulhouse Cédex dont l'offre de prix s'élève à 2322 € TTC
- Charge le Maire de signer les différents marchés et conventions à intervenir et tous les documents afférents.

### **POINT 3 – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRETE DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 153-14 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes publiques mentionnées aux articles L. 153-16, L. 153-17.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 12 alinéa 6 - *du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, paru au JORF n°0301 du 29 décembre 2015 page 24530 - texte n° 78* - les dispositions des articles R. 123-1 à R. 123-14 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 restent applicables au présent plan local d'urbanisme dont la révision a été prescrite par délibération du Conseil Municipal le 16 janvier 2015.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 janvier 2015 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du conseil municipal du 23 octobre 2015 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le projet de PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés,

Après en avoir délibéré,

Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant l'élaboration du PLU :

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés :

- affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU pendant toute la durée des études nécessaires.
- 20 réunions de travail de l'équipe municipale.
- 2 réunions avec les Personnes Publiques Associées le 22 septembre 2015 et le 13 juin 2016.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

Mise à disposition de l'ensemble des éléments d'études et mail de contact (questions / réponses / remarques / propositions) sur le site internet « PLU de Luttenbach-près-Munster » à l'adresse

- <http://luttenbach.pragma-scf.com>, accessible également par lien depuis le site internet de la commune.
- Mise à disposition du public des dossiers d'études en mairie avec un cahier de remarques et de doléances, et possibilité d'interroger la commune via le site l'adresse <http://luttenbach.pragma-scf.com>, accessible également par lien depuis le site internet de la commune.
- 1 réunion publique d'information et de débat le 30 juin 2015 consacrée au Diagnostic et au PADD. La réunion publique a été annoncée dans la presse, par l'édition d'une page consacrée au PLU dans le journal communal et par affichage sur le site internet communal et sur le site <http://luttenbach.pragma-scf.com>.
- 1 réunion avec les agriculteurs exploitants à Luttenbach-près-Munster en présence de la Chambre d'Agriculture le 11 mai 2016.
- 1 réunion publique d'information et de débat le 23 mars 2016 consacrée au plan de zonage, au règlement et aux OAP. La réunion publique a été annoncée dans la presse, par diffusion d'une information dans les boîtes aux lettres de tout le village, par affichage sur le site internet communal et sur le site <http://luttenbach.pragma-scf.com>, accessible également par lien depuis le site internet de la commune.
- 4 réunions d'information et d'échanges avec les propriétaires fonciers des sites potentiels d'extensions urbaines
- Possibilité permanente, réitérée lors des réunions publiques et de riverains, de rencontrer Monsieur le Maire pour toute personne le désirant. Au total, quelque 12 habitants ont effectué des demandes, toutes liées à des enjeux personnels.

Cette concertation a permis une large diffusion de l'information. Outre des demandes d'éclaircissements qui ont été satisfaites, elle a permis de faire évoluer le projet de PLU notamment sur les points suivants :

- Préciser le tracé du zonage au droit du Vieux Chemin afin de bien prendre en compte la situation de terrain.

- D'inclure la parcelle 134 en zone Uhi.
- D'adapter justement le tracé de la zone Uh au lieu-dit Kaebbling en prenant bien en compte la desserte par les réseaux.
- D'adapter justement le tracé de la zone Uh au lieu-dit Leymel en prenant bien en compte la desserte par les réseaux.
- D'intégrer au secteur Nh2 les constructions existantes au lieu-dit Aschbach

Par ailleurs, deux demandes n'ont pu obtenir de suites favorables.

La première concerne la demande de classement en zone constructible de terrains rendus inconstructibles par le PPRI de la Fecht.

La seconde concerne une demande de classement en zone Uh d'un terrain participant à l'enjeu agricole et paysager de préservation de l'espace non ædificandi du fond de vallée.

Concernant les réunions avec les agriculteurs et les Personnes Publiques Associées, elles ont permis de

- conforter les solutions retenues pour la pérennité et le devenir de l'agriculture.
- conforter l'équilibre général du projet de PLU et de souligner son caractère équilibré et consensuel.

Le conseil municipal tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L. 153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme.
- Aux présidents d'associations agréées au titre des articles L141-1 et suivants du code de l'environnement qui en feront la demande.

#### **POINT 4 – ENQUETE COMMODO ET INCOMMODO AU PROJET DE SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU PIETONNIER N° 46 SUR LA LIGNE FERROVIAIRE COLMAR-METZERAL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la délibération du 4 décembre 2015 donnant un avis favorable à la suppression par la SNCF du passage à niveau piétonnier n° 46,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2016 portant enquête "de commodo et incommodo" sur le projet de suppression du passage à niveau piétonnier n° 46 (point kilométrique 20.060) de la ligne Colmar-Metzéral situé sur le territoire de la commune de Luttenbach,

Le Maire rend compte du résultat de l'enquête publique menée par M. Yves Grass, commissaire-enquêteur, du 23 mai au 6 juin 2016. Aucune observation n'a été portée au registre d'enquête et un avis favorable a été rendu par le commissaire-enquêteur.

Le Conseil municipal, après délibération, prend acte des conclusions de l'enquête publique et émet un avis favorable à la suppression du passage à niveau piétonnier n° 46 de la ligne ferroviaire Colmar-Metzéral.

## POINT 5 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET M14 RELATIVE A LA CONSTATATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SEML MDF – VALEUR A ZERO

L'assemblée générale de la SEML Maison du Fromage a pris connaissance du résultat d'exploitation de l'exercice 2015. Compte tenu de la perte enregistrée, il convient de considérer que le capital social de la SEML est nul. Par conséquent, la valeur nominale des actions détenues par la commune diminue de 3.81 € à 0 €. Il convient d'acter comptablement cette situation dans le cadre d'une décision modificative au budget M14.

La valeur des actions détenues par la commune après recapitalisation s'élève à 106,68 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de voter les crédits suivants au budget M14 de 2016 :

Dépenses fonctionnement		106,68 €	Recettes fonctionnement		106,68 €
61551	Entretien matériel roulant	106,68 €	7866	Reprise sur provision pour dépréciation d'actif financier	106,68 €

## POINT 6 – DEMANDES D'URBANISME

M. le Maire présente les demandes qui sont parvenues en mairie :

- GULLMANN Edith, 3, rue de la Mairie – Réfection à l'identique du préau-auvent suite à vétusté
- KEMPF JérémY, 12, rue du Baron de Coubertin – Isolation extérieure, ravalement des façades et pose de 4 volets électriques
- FREYBURGER Aline, 1, chemin du Leymel – ravalement des façades
- BERICHE Amine, 34, rue du baron de Coubertin – isolation du toit et changement de la couverture
- Me BIBGLER, Notaire à Munster - demande de CU propriété 6 chemin du Kaelbling et droit de préemption urbain
- Me PRUDHON-REBISCHUNG, Notaire à Munster – demande de CU propriété 34, rue du Baron de Coubertin et droit de préemption urbain
- Me BINGLER, Notaire à Munster – droit de préemption urbain terrain section 6 n° 314/85 rue de la Gare
- Me BINGLER, Notaire à Munster – demande de CU propriété 1, chemin du Geisbach

## POINT 7 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

### 7.1 – Motion de Soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Luttenbach-près-Munster est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura

nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Luttenbach-près-Munster souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

## **7.2 – Divers**

- M. le Préfet a accordé la médaille d'honneur du travail Leisser Claude, Schubnel Elisa et Ritz Annette
- Différentes associations remercient pour la subvention communale versée en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 H.

## **TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUTTENBACH SEANCE DU 20 MAI 2016**

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2016
2. Mise en conformité de la salle communale-atelier communal :  
Attribution des marchés de maîtrise d'œuvre, SPS et contrôle technique
3. Bilan de la concertation et arrêté du projet de Plan Local d'Urbanisme
4. Enquête commodo et incommodo au projet de suppression du passage à niveau piétonnier n° 46 sur la ligne ferroviaire Colmar-Metzeral – avis du conseil municipal
5. Décision modificative n°2 au budget M14 – constatation du capital social de la SEML Maison du Fromage – valeur à zéro
6. Demandes d'urbanisme
7. Divers et communications.

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
<b>KLEIN Francis</b>	<b>Maire</b>		
<b>REINHEIMER Bernard</b>	<b>1er Adjoint</b>		
<b>WEICK Alfred</b>	<b>2ème Adjoint</b>		
<b>CLAUDEPIERRE Catherine</b>	<b>3ème Adjoint</b>		
<b>SPENLE Edouard</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>BESSEY Marlène</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>HERRMANN Anne</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>FRITSCH Agnès</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>MARANZANA Olivier</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>excusé</b>	
<b>WITTEMER Joseph</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>MANGOLD Thierry</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>RIEDLINGER Régine</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>BALZLI Elodie</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>excusée</b>	
<b>DEVILLERS Norbert</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>excusé</b>	
<b>HAEBERLE André</b>	<b>Conseiller municipal</b>		